
COMPTE RENDU DE LA 6^{ème} RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT¹
16 – 17 juin 2010, La Haye, Pays-Bas

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

1. M. Martin Lok du ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité alimentaire ouvre la réunion au nom du gouvernement néerlandais et souhaite aux délégués la bienvenue au ministère.

Point 2 de l'ordre du jour. Élection du bureau

2. M. Lok présente ce point de l'ordre du jour et invite les membres du Comité permanent (StC) à proposer des candidats destinés à remplir les fonctions de Président et de Vice-président.

3. M. Adu Nsiah propose la Norvège pour exercer la présidence. Cette candidature est appuyée par M. Mafabi et la Réunion élit la Norvège.

4. Mme Courouble propose l'Ouganda pour la vice-présidence. Cette candidature est appuyée par M. van Dijk et la Réunion élit l'Ouganda.

5. M. Lok félicite les candidats élus qui prennent ensuite leur nouvelle fonction.

6. M. Øystein Størkersen, représentant régional de l'Europe et de l'Asie centrale remercie la Réunion de l'avoir choisi comme Président et exprime au gouvernement néerlandais sa reconnaissance pour l'accueil de la présente réunion.

7. M. Lenten note que sur les sept membres que compte le Comité permanent, cinq sont présents. Ce nombre est donc conforme au quorum exigeant la présence de quatre membres au minimum.

Ordre du jour supplémentaire : Introduction de M. Carlos Martin-Novella, Conseiller principal pour les AEM du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

8. À l'occasion de sa première mission en Europe, M. Martin-Novella est heureux d'avoir pu participer au Symposium du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA et maintenant à la réunion du Comité permanent au nom de M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE. Il poursuit en précisant que son nouveau rôle dans le cadre du PNUE consiste à soutenir les AEM liées à la biodiversité et de les aider à travailler de façon plus efficace en exploitant les synergies disponibles. Il assure que le Secrétariat de l'AEWA peut compter sur le soutien sans réserve du PNUE. Il profite aussi de cette occasion pour faire savoir que toutes les idées et suggestions visant au développement de cette initiative sont les bienvenues.

¹ Adoptée par la septième réunion du Comité permanent de l'AEWA 26 - 27 novembre 2011, Bergen, Norvège

9. Il mentionne ensuite le développement d'une nouvelle plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et de services écosystémiques (IPBES), actuellement mise en place pour répondre au besoin d'un outil politique et scientifique plus puissant permettant de traduire les connaissances scientifiques émergentes en actions spécifiques aux niveaux requis. Il s'agira d'un outil utile pour rechercher les synergies au sein des conventions liées à la biodiversité et les aider à fonctionner de manière plus efficace.

10. Le Président se réjouit de l'existence de cette nouvelle plateforme et de ses avantages potentiels pour les différentes conventions.

Point 3 de l'ordre du jour. Adoption du Règlement intérieur

11. M. Lenten présente le document StC 6.2 *Règlement intérieur*, qui avait été révisé et adopté lors de la cinquième réunion du StC. M. Lenten propose de changer la procédure consistant à soumettre le Règlement intérieur à chaque réunion. À la place, ce dernier serait fourni au cours des prochaines réunions à titre de document d'information et ne serait intégré à l'ordre du jour qu'en cas de demande spécifique d'amendement. Cette procédure est déjà appliquée avec succès par la Convention sur les espèces migratrices (CMS).

12. La Réunion adopte le Règlement intérieur ainsi que la proposition mentionnée ci-dessus.

Point 4 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

13. M. Lenten présente le document StC 6.3 *Ordre du jour provisoire annoté et Programme de travail*.

14. En réponse à la proposition faite par M. van Dijk d'inclure dans l'ordre du jour les résultats du Symposium du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA ainsi que ceux de la réunion organisée par Wetlands International sur le *Renforcement de la surveillance internationale des oiseaux d'eau dans la zone de l'AEWA*, la Réunion approuve l'inclusion des deux points proposés. M. Nagy présentera les conclusions de la réunion de Wetlands International au point 7 de l'ordre du jour (*Rapports des membres du Comité permanent et des observateurs*) et le rapport sur le Symposium du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA pourra être fait au point 19 de l'ordre du jour (*Questions diverses*).

15. M. van Dijk propose ensuite un rapport sur l'Atelier sur l'adhésion à l'Accord qui s'est tenu à Moscou en mars 2010. Ce rapport pourrait être incorporé au point 7 de l'ordre du jour (*Rapport du dépositaire*).

16. M. Biber indique qu'il ne pourra pas assister au deuxième jour de la réunion et suggère de changer la place du point 18 de l'ordre du jour, *Développements intéressants pour l'AEWA (Processus relatif à la forme future de la CMS)*, afin qu'il puisse informer la Réunion sur ce sujet en sa qualité de Président du groupe de travail sur le Processus relatif à la forme future de la CMS.

17. Le président suggère de déplacer le point 18 et de le programmer avant le point 12, afin de le traiter dans l'après-midi du premier jour.

18. En réponse à une observation faite par M. Mafabi sur le manque de définition du rôle des membres du Comité permanent, définition qu'il serait pourtant particulièrement utile de communiquer aux nouveaux membres, M. Lenten précise que celle-ci se trouve dans la Résolution 2.6 relative à la mise en place du Comité permanent. Il ajoute toutefois que le Secrétariat va s'attacher à élaborer des lignes directrices pertinentes, en accord avec celles de la CMS, qui seront prêtes pour la prochaine réunion du StC.

19. La Réunion adopte l'ordre du jour, y compris les adjonctions et changements indiqués ci-dessus.

Point 5 de l'ordre du jour. Admission des observateurs

20. M. Lenten présente les Parties contractantes assistant à la réunion en tant qu'observateurs : l'Union européenne, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, l'Allemagne et la Suisse, ainsi que le Président du Comité technique, la Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE), Wetlands International, Birdlife International, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la division PNUE du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et M. Camillo Ponziani de l'Unité de coordination du projet WOW sous l'égide du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

21. La Réunion accepte ces observateurs et le Président se réjouit de leur participation active à la session.

Point 6 de l'ordre du jour. Adoption du projet de compte rendu de la 5^{ème} réunion du Comité permanent

22. M. Lenten présente le document StC 6.4 rév. 1 *Projet de compte rendu de la 5^{ème} réunion du Comité permanent*, qui a conduit à la MOP4 en juin 2008.

23. La Réunion adopte le compte rendu de la cinquième réunion du Comité permanent sans y ajouter de commentaires.

Point 7 de l'ordre du jour. Rapports des membres du Comité permanent et des observateurs

24. M. Lenten introduit ce point de l'ordre du jour en faisant référence à la précédente question de M. Mafabi sur le rôle des représentants régionaux du StC, qui s'occupent principalement de communiquer des informations aux Parties non contractantes et de faire part à la Réunion des activités de promotion de l'Accord dans leur région, afin de permettre au Secrétariat d'exercer un suivi et d'apporter son soutien dans la mesure du possible. Il souligne ensuite que les ONG peuvent aussi jouer un rôle important en utilisant leurs réseaux pour promouvoir l'Accord. Il invite les membres et les observateurs à faire part des progrès réalisés dans le cadre de l'AEWA dans leur région respective.

25. Au nom des Pays-Bas, M. van Dijk fait savoir que l'ambassade du Royaume des Pays-Bas à Moscou a fourni des fonds pour l'organisation d'un atelier de promotion de l'AEWA qui a eu lieu en mars 2010. Cet événement, qui s'est bien déroulé, a souligné les difficultés que rencontre la Russie dans son adhésion à l'Accord, la chasse de printemps restant un obstacle majeur. Il ajoute également que les Pays-Bas soutiennent activement le Maroc, qui est signataire de l'Accord, ainsi que la Turquie pour les aider résoudre les problèmes liés à l'adhésion.

26. Au nom de l'Afrique de l'Est et australe, M. Mafabi rapporte que depuis que l'Ouganda a été choisi pour représenter cette région, le service du ministère de l'Eau et de l'Environnement, auquel il appartient, œuvre à asseoir son rôle de coordinateur. Un des membres de l'équipe ministérielle a en outre été assigné aux questions liées à l'AEWA. Il explique qu'il avait été difficile d'harmoniser les activités de l'AEWA et celles de la CMS, ces dernières étant coordonnées par un autre ministère, mais que ce problème est à présent résolu. Il fait savoir ensuite que le Centre Ramsar pour l'Afrique de l'Est (RAMCEA) a été mis en place en Ouganda. Comprenant initialement le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, ce centre est actuellement en train d'acquérir la capacité nécessaire pour cinq pays de cette région. Rappelant le problème des responsabilités des représentants régionaux, M. Mafabi indique que la prochaine priorité sera de toucher une région plus vaste et que des lignes directrices seraient les bienvenues pour soutenir ces activités qui représentent un défi majeur pour les pays en développement et qui requièrent également des moyens financiers.

27. M. Lenten remercie M. Mafabi de son rapport et confirme que le Secrétariat fournira aux représentants régionaux des contacts avec des pays de leur région. Il souligne qu'il est primordial de traiter tout problème important dans la région avec Mme Moloko, qui est coordinatrice de l'Initiative africaine au sein du Secrétariat de l'AEWA. Mme Moloko prépare actuellement un Plan d'action pour l'Afrique en vue de la MOP5.

28. Au nom de l'Afrique de l'Ouest et centrale, M. Adu-Nsiah indique avoir eu peu de feedback des Parties contractantes et des autres États de l'aire de répartition de sa région, partiellement en raison du problème de communication avec les pays francophones. Plusieurs pays ont participé à la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM) et ont enregistré leurs activités auprès du Secrétariat. Des discussions avec les Parties non contractantes sont en cours, en particulier avec le Liberia et le Burkina Faso, où un atelier national de préparation à la ratification de l'Accord se déroulera en octobre 2010.

29. Pour résumer, M. Adu-Nsiah souligne l'importance d'une aide linguistique dans les régions bilingues de l'AEWA telle l'Afrique de l'Ouest et centrale afin de faciliter la communication. Il recommande ensuite au Secrétariat d'encourager encore plus fortement les Parties non contractantes à adhérer à l'Accord.

30. M. Lenten reconnaît le problème de la traduction et affirme que le Secrétariat apportera son aide lorsque ce sera possible. La coordinatrice de l'Initiative africaine s'occupe de contacter les pays africains et jusqu'à présent, la réponse a été satisfaisante.

31. Au nom de la France, qui accueille la prochaine MOP, Mme Courouble fait part du bon démarrage des préparatifs de la MOP5, qui va avoir lieu à La Rochelle en mai 2012. Le Comité d'organisation s'est rencontré en avril 2010 pour discuter du programme des cinq jours de la Réunion des Parties. Un compte rendu détaillé suivra au point 16 de l'ordre du jour. Elle rend compte ensuite d'un projet réalisé en coopération avec l'Espagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas pour le développement d'une stratégie paneuropéenne de l'éradication de l'Érismature rousse, bénéficiant du soutien de la Convention de Berne et de l'AEWA. Un autre projet est en cours de développement, codirigé par le ministère français de l'Environnement (MEEDDM) et le Centre de recherche de la Tour du Valat, pour aider au projet de Recensement International des oiseaux d'eau (IWC) géré par Wetlands International. La première phase de ce projet commencera pendant l'été 2010 et aura lieu dans les régions de la Méditerranée et de la Mer noire, et la seconde phase se tiendra en Afrique.

32. Au nom de l'Europe et de l'Asie centrale, M. Størkersen communique que la Norvège élabore activement des Plans d'action nationaux pour 54 populations, notamment la Barge à queue noire et l'Oie naine, pour lesquelles la Norvège a pu avoir recours à des fonds nationaux. Des activités internationales en faveur de la protection de ces espèces se sont avérées difficiles du fait de la chasse illégale et de la mauvaise gestion des sites protégées ainsi que de nombreux problèmes socio-économiques. En Grèce, la situation s'est révélée particulièrement problématique du fait du non respect des règlements de l'AEWA et de l'UE. Il ajoute qu'il espère un plus grand engagement de la part de l'UE sous forme d'un projet UE LIFE se concentrant sur la zone européenne.

33. Il indique ensuite que la Norvège se concentrait également sur le financement de divers projets en Russie, au Kazakhstan et en Azerbaïdjan ainsi qu'en Syrie et dans d'autres plus petites zones, soutenant ainsi les activités de l'AEWA et d'autres Accords environnementaux multilatéraux en fournissant un financement substantiel.

34. M. Krabbe fait le compte rendu des activités danoises se rapportant aux oiseaux de mer, dépendant en partie de l'AEWA. Le fait que toutes les colonies d'oiseaux de mer se reproduisant dans l'Atlantique Nord montrent un déclin rapide, non seulement au Danemark, mais également en Norvège, aux Iles Féroé et en Écosse, représente un énorme problème, que le Conseil nordique commence à prendre en main en élaborant un Plan d'action pour les oiseaux de mer de l'Atlantique Nord. La pêche industrielle et le changement intervenu dans l'approvisionnement en nutriments suite au changement climatique sont les principaux facteurs de ce déclin. Une première réunion a déjà eu lieu à Malmö, en Suède, et les premières mesures ont été prises pour lancer ce Plan d'action que le gouvernement Norvégien a l'amabilité de sponsoriser.

35. Au nom de l'Allemagne, Mme Pauly fait savoir que son pays travaille au développement d'un plan d'activités destiné à renforcer la coopération entre les pays de la mer des Wadden, à savoir l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark, avec les pays africains.

36. Comme cette initiative est liée à l'AEWA en ce qui concerne la coopération le long des voies de migration, M. Lenten demande que l'Allemagne informe le Secrétariat PNUE/AEWA de tout nouveau développement à ce sujet.

37. Mme Pauly fait part ensuite de l'initiative prise d'inscrire les parties néerlandaises et allemandes de la Mer des Wadden à la Liste du patrimoine mondial et espère que le Danemark va suivre cette exemple. Un autre projet fortement sponsorisé par l'Allemagne est un projet scientifique de trois ans visant à examiner la taille des populations et l'état de conservation des oiseaux hivernant dans la Mer des Wadden et la Mer Baltique. L'Allemagne poursuit également ses activités de soutien à l'adhésion de certains pays à l'AEWA, en particulier la Pologne et la Russie. Une réunion de haut niveau est prévue entre les ministres allemand et russe de l'Environnement, ce que la Réunion approuve chaleureusement.

38. Le Président souhaite la bienvenue à M. Rammul, qui assiste pour la première fois au StC au nom de l'Estonie. M. Rammul explique qu'il vient de faire son entrée au ministère et qu'il est heureux d'assister à cette réunion en qualité d'observateur. Il indique que l'Estonie célèbre aussi un anniversaire, celui de 100 ans de conservation de la nature. Une importante question en cours est l'amendement de la Loi sur la chasse destiné à mettre fin à l'utilisation de la grenaille de plomb à compter du 1^{er} janvier 2013. Il s'agit d'un long processus, mais il espère que tout pourra être finalisé à temps. Il fait part ensuite d'une campagne auprès du grand public axée sur le suivi de la Cigogne noire à l'aide d'émetteurs satellitaires et de caméras placées dans les nids qui a fait beaucoup de publicité à cet oiseau. Il note que l'Estonie est en train d'élaborer plusieurs Plans d'action nationaux pour des espèces hautement prioritaires, notamment l'Oie naine et une sous-espèce du Bécasseau variable (*Calidris alpina schinzii*), qui ont été adoptés par le ministère estonien de l'Environnement en juillet 2010.

39. M. Biber ajoute que la Suisse a développé un Plan d'action national pour la population occidentale de la Cigogne blanche sur une base bilatérale avec la France, l'Allemagne et l'Espagne. Ce plan sera communiqué en temps voulu au Secrétariat de l'AEWA pour que la possibilité de son extension soit discutée dans le cadre du Comité technique.

40. M. Lenten observe que sur les 255 espèces couvertes par l'AEWA, une liste de dix espèces a été sélectionnée au titre d'espèces extra prioritaires. Bien que le Secrétariat de l'AEWA ne soit pas en mesure de fournir des fonds pour l'élaboration de Plans d'action pour d'autres espèces, il approuve et soutient toutes les initiatives prises par les pays pour le faire.

41. Au nom de la Belgique, et plus spécifiquement de la Flandre, Mme Roggemann fait savoir qu'un état de conservation régional de la nature s'appliquant à toutes les espèces, notamment aux oiseaux d'eau, a été réalisé et qu'il devrait être approuvé très prochainement par le gouvernement. La gestion des sites protégés est également une priorité dans cette région. Un plan de gestion pour l'éradication de l'Érismature rousse a été élaboré pour la Flandre. Elle fait part des problèmes des mouettes et goélands dans la région littorale et du fait qu'un plan de gestion/protection est en cours d'élaboration en étroite coopération avec les parties prenantes concernées.

42. Au nom de la Commission européenne, M. Paixão fait savoir qu'à la suite de quelques changements administratifs, il est à présent chargé des questions se rapportant à l'AEWA et la CMS. L'un des principaux problèmes examinés actuellement par la CE en rapport avec l'agriculture et la pêche est la mortalité des oiseaux de mer résultant des captures accessoires ; la **Direction générale** des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) est en train de mettre au point un Plan d'action qui devrait être adopté l'année prochaine. L'UE fournit des fonds à plusieurs projets spécifiques, très appréciés, visant à la désignation de sites afin de compléter le réseau Natura 2000 dans le milieu marin. Sur le problème de la grenaille de plomb, M. Paixão communique qu'un questionnaire a été

envoyé aux États membres portant sur le statut de la mise en œuvre de l'interdiction de la grenaille de plomb, qui montre encore des lacunes et nécessite un suivi au cours des prochaines années.

43. Au nom de BirdLife International, Mme Crockford fait état de nouvelles preuves fiables démontrant que l'impact de l'ingestion de munitions contenant du plomb ne se limite pas au gibier d'eau et à la grenaille de plomb mais concerne aussi les balles de plomb et tous les habitats, touchant ainsi des espèces plus petites et vulnérables. Il est également démontré que les risques pour la santé humaine sont probablement plus élevés que l'on ne le pensait auparavant du fait de l'oubli de fragments de grenaille de plomb lors de la préparation de la viande de boucherie.

44. Elle fournit ensuite des informations sur la situation actuelle au Lac Natron, en Tanzanie, où, même si le projet industriel d'extraction de carbonate de sodium à grande échelle ne s'est pas concrétisé, une version révisée de ce projet risque de refaire surface à une date ultérieure, faisant que la situation de ce site, l'un des trois uniques sites de reproduction du Flamant nain, reste précaire. Assurer une meilleure protection du lac en coopération avec les gouvernements et les parties prenantes concernées constitue un objectif clé.

45. Le Delta du fleuve Tana, au Kenya, est un autre site soumis à une menace sans précédent par des entreprises et des agences étrangères, qui désirent installer dans cette zone des plantations à vocation bioénergétique et y exploiter d'autres cultures et minéraux, etc., mettant ainsi en péril au moins 22 populations d'oiseaux d'eau et des milliers d'habitants chassés de leurs terres ancestrales. Mme Crockford souligne la nécessité de se concentrer sur la production d'un plan de développement et de conservation incluant toutes les parties prenantes de l'ensemble de la région, afin de fournir aux promoteurs des plans sûrs tout en sauvegardant l'importante biodiversité et en garantissant la subsistance des communautés locales. La désignation du Delta du fleuve Tana en tant que site Ramsar est aussi de la plus extrême importance avant que les dommages deviennent irréparables.

46. Un autre site qui, au Kenya, est source de nombreuses préoccupations est le Lac Naivasha. Mme Crockford explique qu'il est rapidement détruit, entre autres, du fait de l'extraction de l'eau et de l'introduction de nutriments. L'association Nature Kenya s'occupe actuellement de documenter ces menaces et de mettre en place un groupe de soutien local pour stimuler les mesures de conservation nécessaires de toute urgence.

47. En dernier point, Mme Crockford communique que la recherche du Courlis à bec grêle se poursuit, avec la participation d'équipes originaires de tous les États de l'aire de répartition. La recherche se concentre sur l'Ukraine, la Serbie et la Hongrie, où l'on pense que les oiseaux pourraient muer. Cet oiseau n'a plus été vu avec certitude depuis février 1995, au Maroc.

48. Revenant sur la question de la grenaille de plomb, M. Lenten informe le StC que lors d'une réunion récente du CIC, un groupe de fabricants de munitions a fait savoir que les produits de remplacement de la grenaille de plomb n'étaient pas toujours plus sûrs : le zinc, par exemple, est également toxique. Il souligne qu'il faudra approfondir cette question, en étroite collaboration avec les fabricants.

49. Au nom de la FACE, M. Griffin précise que 13 États membres de l'UE ont supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb et que neuf environ avaient proposé des législations qui pourraient entrer en vigueur d'ici deux à trois ans. La FACE a envoyé récemment un communiqué de presse exhortant les États membres à supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb pour les armes de chasse. Des discussions sont en cours entre la FACE, le CIC, l'UE et les fabricants d'armes à feu afin de convaincre ces derniers de trouver des produits de remplacement à la grenaille de plomb satisfaisants. Le résultat d'une enquête récente sur l'utilisation de la grenaille de plomb, menée au sein des États membres de l'UE, sera envoyé en temps voulu au Secrétariat.

50. Se référant à la promotion de l'AEWA auprès des Parties contractantes potentielles, M. Griffin fait savoir qu'à l'occasion du congrès de l'Union internationale des biologistes du gibier (IUGB), en août 2009, la FACE et des représentants du ministère russe de l'Environnement se sont rencontrés pour discuter des problèmes relatifs à la chasse. Ils y ont parlé de l'adhésion à l'AEWA dans le contexte de

l'utilisation de la grenaille de plomb. La FACE a eu aussi la possibilité de promouvoir l'AEWA en Turquie. Il souligne également qu'il serait bien que l'AEWA puisse être représentée à la prochaine Assemblée générale du CIC à Saint-Pétersbourg en mai 2011.

51. Le Président reconnaît les efforts de la FACE en vue de la promotion et de la mise en œuvre de l'AEWA et s'en réjouit.

52. Au nom de Wetlands International, M. Nagy fait état du développement d'une proposition de projet pour un financement du FEM se rapportant à la voie de migration d'Asie centrale qui recouvre une partie de la zone de l'AEWA. Il s'agit d'une initiative importante, qui contribuera aussi à protéger plusieurs espèces de l'AEWA.

53. Un autre projet, le *Long Journey Project*, présente une démonstration pratique de l'approche à l'échelle de la voie de migration, en se concentrant sur la population de Cygnes de Bewick du nord-ouest de l'Europe, qui a rapidement décliné au cours des 10 dernières années et va probablement entrer dans la catégorie des espèces en danger d'extinction. Un Plan d'action a été élaboré, qui circule actuellement parmi des experts pour consultation et sera ensuite envoyé à l'AEWA.

54. Dans le cadre d'autres projets, Wetlands International soutient par exemple plusieurs sites de prélèvements en Lituanie et en Égypte. Le projet *Stop over Black Sea*, financé par le gouvernement néerlandais et auquel participent la Turquie, l'Ukraine, la Géorgie, la Russie, la Bulgarie et la Roumanie, a pour objectif d'étendre les recensements du milieu de l'hiver à la saison de migration de l'automne et de mettre en place un réseau dans cette région importante. Une proposition de projet similaire a été soumise à l'Ambassade néerlandaise en Russie afin de renforcer la conservation des oiseaux d'eau dans ce pays. Un autre projet en cours d'élaboration a pour but d'encourager l'approche au niveau de la voie de migration en développant un réseau de centres le long des voies de migration en Europe et en Afrique de l'Ouest. Un financement est toujours recherché pour cette initiative prometteuse.

55. M. Nagy fait ensuite part des résultats de la réunion sur le Recensement international des oiseaux d'eau qui s'est déroulé le 15 juin, tout de suite après le Symposium du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA, et qui a rassemblé de nombreux participants. Comme le stipulent le Plan stratégique de l'AEWA et plusieurs résolutions, et en particulier la Résolution 3.6, il est extrêmement important pour l'AEWA de disposer d'informations de bonne qualité. Dans le cadre d'un événement organisé en marge de la MOP4, Wetlands International a souligné ce problème et le besoin urgent d'améliorer la situation. Entre temps, une étude a été réalisée afin d'examiner ce qui doit être fait pour répondre aux besoins et identifier la structure financière nécessaire à la mise en œuvre du programme. Les résultats de cette étude ont été présentés lors de la réunion de La Haye. M. Nagy souligne l'énorme écart existant entre les attentes des AEM concernées au sujet de la surveillance des oiseaux d'eau et les moyens réellement disponibles, ceci en dépit des efforts des États de l'aire de répartition, tels la France, et certaines ONG. Il poursuit en exhortant les Secrétariats de la Convention de Ramsar et de l'AEWA à utiliser l'élan donné par le projet sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie du PNUE-FEM, appelé également projet Wings Over Wetlands (WOW), pour encourager les Parties à financer un programme initial sur trois ans.

56. En réponse à la question sur les actions entreprises par le Secrétariat en faveur des sites menacés en Afrique de l'Ouest, M. Lenten confirme que le Secrétariat suivait de près les développements, qu'il avait pris part à des missions sur les sites et exprimé ses préoccupations aux gouvernements respectifs concernés.

57. M. Mafabi souligne l'importance de recommandations spécifiques issues des Missions consultatives Ramsar et insiste sur le fait que le Secrétariat de l'AEWA devrait assurer un suivi en la matière et encourager les pays concernés à travailler ensemble pour surmonter les fortes menaces qui sont en jeu.

Point 8 de l'ordre du jour. Présentation du 5^{ème} programme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-5)

58. M. Eduardo Zandri, Gestionnaire de tâches, Biodiversité et Ressources naturelles, Division PNUE du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), présente les derniers développements concernant le programme FEM-5 lancé récemment. Le succès et les résultats positifs du projet Wings Over Wetlands (WOW) et de celui se rapportant à la Grue de Sibérie ont fourni un contexte favorable aux nouvelles propositions de projet du FEM. Le système d'allocation nationale est différent de celui du FEM-4, les pays pouvant décider des priorités de financement sur une base nationale. Le processus d'inscription a été également raccourci et simplifié. Un aspect important de chaque proposition de projet est la condition de cofinancement. Les propositions de projet doivent porter sur l'une des stratégies liées aux domaines d'intervention FEM-5, telles que la biodiversité, le changement climatique et les substances chimiques. M. Zandri offre son soutien à tous les participants du StC6 souhaitant soumettre une proposition au FEM. Le site Web du GEF (FEM) offre des informations détaillées sur l'éligibilité au financement et les conditions requises : <http://www.thegef.org/gef/guidelines>

Point 9 de l'ordre du jour. Rapport du Dépositaire

59. Au nom du Dépositaire, M. van Dijk fait référence au document StC 6.5. Il indique qu'actuellement 63 pays sont Parties contractantes à l'Accord et que deux (la Grèce et le Maroc) l'ont signé mais pas encore ratifié. L'Éthiopie est le dernier pays à avoir ratifié l'Accord dont elle est Partie depuis février 2010.

Point 10 de l'ordre du jour. Rapport du Comité technique

60. En sa qualité de Présidente du Comité technique (TC), Mme Kralj fait part du travail de ce comité. Peu après la MOP4, le nouveau Plan de travail du TC a été élaboré pour la période 2009–2012, mettant en place 10 groupes de travail chargés de traiter les principales questions (comprenant chacune plusieurs tâches) à résoudre au cours des quatre prochaines années.

61. L'espace de travail (*Workspace*) du TC, qui a été lancé en janvier 2009, est un instrument de communication protégé par un mot de passe, ouvert aux membres du TC. Il leur offre un accès facile aux documents, leur permet de correspondre et de discuter et également d'archiver tout le travail se rapportant au TC. Dans la zone de travail (*Working Area*) chaque groupe de travail dispose de son propre espace dédié et d'un forum de discussion distinct (*Discussion Area*) où chacun peut ouvrir à la discussion des thèmes non compris dans le plan de travail. La zone des ressources (*Resource Area*) permet un accès facile à de nombreux documents de l'AEWA. L'espace de travail du TC s'est révélé très profitable et il est très largement utilisé par de nombreux membres du TC, rendant la communication plus facile et plus efficace.

62. Lors de la 9^{ème} réunion du Comité technique (TC9) qui a eu lieu du 20 au 23 avril 2009, à Zagreb, en Croatie, cinq nouveaux représentants régionaux et trois nouveaux experts sont entrés en fonction. L'ordre du jour était chargé, comprenant de nombreuses tâches confiées au TC par la MOP4. Pour la première fois, la plupart d'entre elles ont été effectuées dans le cadre de groupes de travail, qui ont défini leur calendrier respectif et fixé des dates butoirs afin de garantir l'achèvement des tâches assignées en temps voulu. L'une des questions traitées était l'implémentation des Tâches internationales de mise en œuvre pour la période 2009-2006 adoptées par la MOP4. Il apparaît clairement qu'en dépit de quelques progrès positifs communiqués, le manque de ressources perçues sous forme de contributions volontaires a empêché de progresser dans de nombreux domaines, ce qui aura un impact négatif sur la mise en œuvre de l'Accord.

63. Mme Kralj décrit ensuite les sous-tâches des 10 groupes de travail. Le travail est en cours et des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines. Le TC a pu apporter des conseils sur plusieurs questions, à savoir la Fiche d'information relative à des cas possibles pour la mission IRP (procédure

d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA) pour le Vanneau sociable en Syrie, le Plan d'action multi-espèces pour les oiseaux de mer d'Afrique australe, l'étude théorique sur les impacts potentiels de la pêche sur les oiseaux de mer dans la région afrotropicale, les Termes de références pour la réalisation d'une étude et l'élaboration de lignes directrices pour éviter ou atténuer l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie, les questionnaires de l'Initiative africaine et l'étude de l'impact des produits chimiques à usage agricole sur les oiseaux d'eau en Afrique.

64. La prochaine réunion du Comité technique (et la dernière avant la MOP5) aura lieu en 2011.

Point 11 de l'ordre du jour. Rapport du Secrétariat

65. M. Dereliev présente le document StC 6.6 *Rapport du Secrétariat* expliquant que ce rapport énumère les activités entreprises par le Secrétariat depuis la MOP4, en 2008, qui se rapportent à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA pour la période 2009-2017 (Annexe I) et les Tâches internationales de mise en œuvre (IIT) 2009-2016 (Annexe II). Le cas échéant, il est expliqué quelles IIT correspondent à un financement de contrepartie dans le projet WOW. M. Dereliev remercie M. Camillo Ponziani, chef du projet WOW qui a aidé à la compilation du rapport.

66. Il continue son rapport des activités du Secrétariat. Le But d'ensemble 4 du Plan stratégique, se rapportant à la Stratégie de communication de l'AEWA, n'est pas inclus dans le présent rapport, car ce sujet sera abordé séparément par M. Florian Keil, Administrateur chargé de l'information.

67. En ce qui concerne l'objectif 5.4, le Fonds de petites subventions (SGF), M. Dereliev précise que depuis sa mise en opération en 2010, le premier cycle a été lancé et 31 formulaires de demande de subvention soumis par des pays africains ont été reçus, qui font actuellement l'objet d'une évaluation par le Secrétariat. Les membres du StC seront informés en temps voulu des propositions sélectionnées pour le financement qui seront alors soumises à leur approbation.

68. En plus de l'information donnée sous l'objectif 5.1 sur le nombre d'adhérents à l'AEWA, M. Lenten note que le processus d'adhésion avance bien en Mauritanie et au Botswana et que le Secrétariat continuera à faire tout son possible pour soutenir ces deux pays.

69. M. Dereliev fait remarquer que l'Éthiopie est un exemple très positif puisque ce pays a mené à bien en un an seulement le processus d'adhésion.

70. En ce qui concerne l'objectif 3.1 sur les ressources nécessaires au soutien des processus internationaux de collecte de données de surveillance nécessaires à l'évaluation de l'état de conservation des espèces, le Président fait référence à la réunion sur le Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) à la Haye, lors de laquelle les participants avaient demandé que le Secrétariat prenne contact avec les Parties et les encourage vivement à soutenir le programme. Il propose de charger le Secrétariat et Wetlands International de rédiger une lettre aux Parties à ce sujet, en exposant la pertinence et l'importance fondamentale du IWC pour la mise en œuvre de l'Accord.

71. Il propose également que le Secrétariat compile une liste des pays potentiellement membres et la mette à la disposition de toutes les parties prenantes, afin de leur permettre d'apporter leur soutien et de prendre contact avec eux au sujet de la procédure d'adhésion.

72. M. Mafabi souligne l'importance d'informer les Parties sur les avantages qu'apporte l'adhésion à l'Accord et aussi de rester en communication étroite et régulière avec elles.

73. Au sujet de l'objectif 5.6 sur l'augmentation des effectifs nationaux pour mettre en œuvre l'Accord par le biais d'organismes de formation, il fait remarquer la nécessité d'évaluer les besoins réels afin de maximiser la valeur ajoutée de la formation.

74. En réponse, M. Lenten indique que les Parties potentielles à l'Accord étaient informées sur tous les aspects liés à l'adhésion à l'Accord et que les informations écrites sur ce processus étaient en train d'être améliorées. Un autre point est le soutien apporté aux nouvelles Parties et en particulier le briefing des correspondants locaux, qui changent fréquemment. Les fonds nécessaires pour permettre la réalisation des ateliers de formation de capacité font malheureusement défaut. M. Lenten confirme que le Secrétariat suivra toutes ces questions.

75. M. van Dijk suggère d'encourager les Parties à aider les pays voisins qui ont adhéré récemment à l'Accord.

76. M. Lenten répond qu'il serait plus productif de mettre au point du matériel de formation pour les nouvelles Parties ou celles qui le sont potentiellement (comme dans le cas du projet WetCap). Il fait état de l'atelier sur la négociation destiné aux pays africains anglophones, qui s'est déroulé avec succès avant la MOP4, formant les pays sur la façon de négocier dans le cadre des réunions officielles. Les participants ont beaucoup appris et ont tout de suite pu mettre en pratique leur nouveau savoir pendant la MOP. Un atelier similaire destiné aux pays africains francophones sera organisé en relation avec la MOP5.

77. M. Biber se réjouit de tous les efforts faits pour accueillir un plus grand nombre d'États de l'aire de répartition. Il souligne l'importance d'encourager tous ces États à participer à la mise en œuvre des Plans d'action internationaux par espèce.

78. Rappelant l'exemple de l'Oie naine où le mécanisme de coordination est basé au Secrétariat, M. Dereliev explique que le coordinateur fait participer des Parties non contractantes à des activités financées en Russie, au Kazakhstan et en Azerbaïdjan. Aucun de ces États ne sont Parties à l'Accord mais le succès de la mise en œuvre du Plan d'action dépend de leur participation. Le Secrétariat s'occupe aussi actuellement de développer des mécanismes de coordination pour d'autres Plans d'action et il invite les États de l'aire de répartition à participer à des groupes de travail, indépendamment de leur statut par rapport à l'Accord.

79. Même si tout le monde est d'accord pour dire que le Secrétariat fait le meilleur usage possible des fonds disponibles, il manque toujours beaucoup d'argent pour soutenir les pays en cours d'adhésion, les activités et la finalisation des tâches en préparation de la MOP5. La Réunion accepte donc de confier au Secrétariat la tâche de contacter les Parties au sujet du financement de l'IWC (dont l'avant-projet doit être préparé par le Secrétariat en coopération avec Wetlands International) et d'envoyer à nouveau la lettre envoyée aux Parties en août 2009 rappelant les tâches formulées par la MOP4 et soulignant également les besoins de financement les plus urgents.

80. M. Dereliev poursuit en exposant dans les grandes lignes les 31 Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2009 – 2016 contenues dans l'Annexe I. Il note que la plupart des activités mises en œuvre sont celles liées au projet FEM-WOW et que depuis la MOP4 très peu de fonds ont été rendus disponibles pour d'autres projets.

81. M. Ponziani explique qu'en ce qui concerne la Tâche 25 (*Programmes de formation régionaux en Afrique pour la mise en œuvre de l'Accord (FEM-WOW)*), bien que l'importance de l'AEWA et de l'adhésion à cet Accord soient toujours soulignées lors des ateliers de formation, aucun réel programme de formation n'avait été implémenté pour la mise en œuvre de l'Accord en Afrique.

82. M. Dereliev explique que ce projet restera sur la liste des tâches après la clôture du projet WOW et que le Secrétariat s'efforcera de trouver les fonds nécessaires.

83. Le Président remercie M. Dereliev et le Secrétariat pour la liste impressionnante d'activités réalisées étant donné les faibles ressources disponibles.

84. Au nom de Wetlands International, M. Nagy fait savoir que la Tâche 16 liée au Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) était directement liée à l'atelier qui s'est tenu récemment à La Haye et le suivi prévu relatif à la collecte de fonds. Au sujet de la Tâche 17, Wetlands International a

mis au point des propositions de projets pour deux atlas des oiseaux d'eau qui compléteront les atlas des voies de migration de la région de l'AEWA. Il fait observer que les Guides de terrain pour l'Asie centrale et les pays avoisinants mentionnés à la Tâche 27, sont déjà disponibles en russe.

85. M. Dereliev précise que les guides actuellement disponibles ne sont pas d'un très bon niveau et qu'une petite subvention pourrait suffire à produire un guide de bonne qualité pour l'Asie centrale en s'appuyant sur le savoir-faire disponible dans cette région et en ayant recours à de bonnes illustrations et des cartes de répartition fiables. Il propose que la Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB), qui est représentée dans cette région, démarre ce projet.

86. Mme Crockford accepte de prendre contact avec les collègues concernés, ce dont le Président lui est très reconnaissant.

87. M. Zandri note que plusieurs de ces tâches pourront être éligibles à un financement futur de la FEM. Quelques propositions sont en cours de développement et par exemple la Tâche 7 *Techniques de restauration et de réhabilitation des habitats des oiseaux d'eau, surtout en Afrique* pourrait être potentiellement attribuée au Ghana. En ce qui concerne la Tâche 8 *Programme de conservation des sites de perchage pour les oiseaux migrateurs dans la région du Rift Albertine (Afrique de l'Est)*, le Secrétariat du Partenariat africain est déjà en train de travailler sur un concept financé par le FEM, qui pourrait la prendre en main.

88. Il souligne ensuite le vif intérêt du Secrétariat du FEM pour la Tâche 23 *Modélisation bioclimatique des changements dans la distribution des espèces et populations en danger d'extinction en raison du changement climatique sous les différents scénarios climatiques*. Le travail de BirdLife et de ses partenaires sur l'adaptation du réseau des aires protégées dans le cadre du changement climatique a soulevé l'intérêt et le FEM pourrait aider à cette tâche.

89. Au sujet de la formation, M. Faser du Centre Ramsar de l'Iran a offert d'héberger un programme de formation pour les pays de l'AEWA de la région. M. Zandri conseille vivement au Secrétariat de donner suite à cette offre.

90. M. Biber insiste sur l'urgence de ces tâches et suggère de réduire la liste pour qu'elle ne comprenne que les projets prioritaires et de la communiquer aux Parties en envoyant une fois par an une note diplomatique, afin de rappeler aux gouvernements les décisions prises par la MOP et leur redire combien les contributions volontaires sont essentielles pour la mise en œuvre de ces tâches hautement prioritaires.

91. Après plusieurs suggestions à ce sujet, M. Lenten note que la liste des Tâches a décréu, passant de 40 à 31. Il a le sentiment qu'il est préférable de garder tous les projets de la liste afin que les pays puissent choisir auquel ils souhaitent apporter leur soutien. Il ajoute que l'expérience lui a appris que le contact personnel était de loin la méthode la plus efficace pour rassembler des fonds.

92. En réponse à M. Paixão, qui a confirmé que la CE était en train d'élaborer des lignes directrices pour la Tâche 13 *Développement de Lignes directrices sur la suppression ou la réduction des impacts du développement éolien sur les oiseaux d'eau et leurs habitats*, M. Dereliev met en avant que ces lignes directrices, initiées par la Convention de Berne se basaient uniquement sur l'UE et qu'une approche beaucoup plus large sera nécessaire pour la zone de l'Accord. Ces lignes pourront toutefois servir de base.

93. M. Zandri répète que le Secrétariat pourrait souhaiter fournir de l'aide aux pays éligibles au FEM pour le développement de propositions financées par ce dernier et il suggère de le faire simultanément à son appel à contribution.

94. Le Président résume en disant que la Réunion reconnaît l'importance de rappeler aux Parties, et plus particulièrement aux nouvelles Parties ou aux nouveaux correspondants locaux, que les contributions annuelles versées par les pays couvrent uniquement les frais du Secrétariat et que les

activités citées dans les Tâches internationales de mise en œuvre ne peuvent être réalisées que grâce aux contributions volontaires.

Point 12 de l'ordre du jour. Rapport sur la Stratégie de communication

95. M. Keil introduit le document StC 6. 7 *Mise à jour du statut de mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA* et il fait part des développements entourant la mise en œuvre de la Stratégie de communication (CS) de l'AEWA depuis la MOP4, en septembre 2008.

96. Deux facteurs ont joué un rôle majeur depuis l'adoption de la Stratégie de communication qui, à l'origine, avait été conçue dans l'idée que l'Administrateur chargé de l'information (JPO), dont le poste était financé par le gouvernement allemand, pourrait consacrer la totalité de son temps à sa mise en œuvre. Toutefois, compte tenu de sa participation au projet WOW et à la famille de la CMS sous forme de contributions en nature, il ne pouvait en réalité consacrer que 30 % de son temps aux activités de l'AEWA. Le second facteur jouant un rôle est que la Stratégie de communication dépend entièrement de contributions volontaires depuis son adoption et que jusqu'à ce jour, peu de fonds ont été versés à cet effet.

97. Malgré cette situation initialement difficile, de véritables progrès ont été réalisés et ce, directement ou non, grâce à plusieurs facteurs importants qui n'étaient pas prévus dans la Stratégie d'origine :

- Le projet PNUE-FEM Wings Over Wetlands (WOW) n'a pas uniquement joué un rôle significatif dans la promotion de l'Accord dans la région de l'AEWA, mais il a aussi permis le développement d'un réseau et de ressources qui, selon les fonds disponibles, pourront être utilisés dans les années à venir pour réaliser les cours de formation envisagés dans la Stratégie de communication initiale. De même, les centres régionaux établis à Dakar, Almaty, Moscou, Nairobi et Amman dans le cadre du WOW ont fonctionné comme des concentrateurs régionaux pour l'échange d'information sous le projet WOW, et pourront dans l'avenir être utilisés pour des activités de communication et de renforcement de la capacité liées à l'AEWA, si des fonds sont disponibles,
- Initiée en premier lieu par le Secrétariat de l'AEWA en 2006, la campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) a particulièrement bien réussi à sensibiliser le public à l'AEWA, à l'intérieur comme à l'extérieur de son aire de répartition, et
- Dernier facteur mais non le moindre, l'Initiative africaine adoptée par la MOP4 et le recrutement d'un Coordinateur attitré (rendu possible grâce à une contribution volontaire du Gouvernement français) contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA en Afrique, notamment en ce qui concerne le développement de capacité.

98. Parmi les autres accomplissements importants, on citera :

- L'espace de travail du Comité technique sur intranet (<http://tcworkspace.aewa.info/>), déjà décrit dans le rapport du Comité technique ; cet outil a contribué de façon considérable à l'amélioration de la communication et du travail intersessionnel du Comité technique,
- Le très fructueux atelier de formation à la négociation organisé avant la MOP4 pour les pays africains anglophones, qui a été mené à bien en étroite coopération avec la Division du Droit environnemental et des Conventions du PNUE (PNUE/DELIC),
- Les activités de sensibilisation qui incluent la mise à jour et l'entretien réguliers du site Web de l'AEWA et la diffusion de l'E-bulletin bimensuel auprès d'un grand nombre de parties prenantes de l'AEWA, qui les informe des dernières activités réalisées et des projets les plus récents.

99. L'Administrateur chargé de l'information devrait pouvoir consacrer davantage de temps à la mise en œuvre de la CS à partir de 2011, lorsque le projet WOW aura pris fin. Cependant, pour pouvoir le faire comme prévu, il faudra accroître tant l'expertise technique générale que la capacité au sein du Secrétariat. Davantage de fonds devront en outre être débloqués pour les activités relatives à la CS.

100. Le Président reconnaît les progrès considérables accomplis vers la réalisation de tous les objectifs de la CS et le potentiel du Secrétariat à y aider encore bien davantage, s'il dispose des fonds nécessaires.

101. M. Martin-Novella informe la Réunion que plusieurs fonctionnaires du PNUE sont chargés d'aider les AEM dans différentes régions relatives à l'AEWA et il encourage le Secrétariat à les contacter afin d'user de leur potentiel de multiplicateurs pour les campagnes de sensibilisation telles que la JMOM.

Point 13 de l'ordre du jour. Rapports sur les principaux projets/ programmes

Projet WOW

102. M. Lenten introduit ce rapport en expliquant que le document initialement prévu (StC6.8) a été remplacé par le document d'information 6.6. *Bulletin du Projet WOW : À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – à travers l'Afrique et l'Asie.*

103. M. Ponziani, Gestionnaire des opérations WOW de l'UNOPS, qui est actuellement basé au Secrétariat du PNUE/AEWA, donne une brève présentation des principaux résultats et du stade d'avancement des projets, dont le plus important, l'Application Réseau de Sites critiques (Outil CSN) a été lancé le 14 juin 2010 lors du Symposium du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA à La Haye. La prochaine étape, qui consistera à diffuser cet outil couvrant 3 020 sites situés le long de la voie de migration d'Afrique-Eurasie, impliquera un immense travail de fond. Le Kit de formation Voie de migration, qui a été lancé plus tôt dans l'année, promet de devenir un grand atout pour les futurs ateliers de formation et de développement de la capacité relatifs à l'AEWA en particulier et à la conservation par la voie de migration en général. M. Ponziani décrit ensuite quelques-uns des projets de démonstration axés sur les thèmes clés de la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau. Pour acquérir de plus amples informations et accéder à l'Outil CSN et au Kit de formation Voie de migration, veuillez vous rendre sur le site du Projet WOW : www.wingsoverwetlands.org. Les principales activités seront achevées fin 2010.

104. Le Président remercie M. Ponziani pour sa présentation soulignant les résultats fructueux de ce projet, qui sont très impressionnants. Il fait part de son espoir de voir d'autres initiatives de conservation suivre ce remarquable exemple de coopération internationale.

Renforcement des capacités de conservation des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique du Nord (WetCap)

105. M. Lenten introduit le document StC 6.9. *Rapport sur la mise en œuvre du projet WetCap.* En vue d'explorer de nouvelles possibilités de réunion de fonds, le Secrétariat a contacté en 2007 plusieurs agences de développement. L'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement AECID avait fait part d'un vif intérêt pour la conservation des espèces et le projet WetCap², qui se concentre sur l'Afrique du Nord, a ainsi été rapidement conçu. La proposition de projet était basée sur une durée de trois ans et un budget général de 1,6 million d'euro. Bien qu'aucun véritable contrat n'ait jamais été rédigé, les fonds pour la première année (400 000 €) ont été versés. L'année dernière, le Secrétariat a eu la surprise d'apprendre que l'AECID avait décidé d'interrompre le projet en raison d'un changement de stratégie de financement. Malgré tous les efforts du Secrétariat pour exhorter l'AECID à respecter les engagements qu'elle avait pris, aucune réponse concrète n'a été donnée. Un coordinateur de projet a été recruté au Maroc et un atelier a été organisé en 2009. Certains des documents officiels relatifs à l'AEWA ont déjà été traduits en arabe. La mise en œuvre du projet est à présent en attente.

106. Répondant aux inquiétudes formulées à propos de l'avenir de ce projet, M. Zandri propose d'utiliser les fonds restants pour aider les pays participants à faire une demande de financement au FEM pour couvrir le reste du plan de travail de WetCap.

² <http://www.unep-aewa.org/activities/wetcap/index.htm>

L'Initiative africaine

107. M. Lenten présente le document StC 6.10 *Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine*. Lors de la MOP4 il a été proposé de soutenir l'Initiative de la Grande Vallée du Rift et de faire tout son possible pour qu'elle soit inscrite au Patrimoine mondial. Toutes les Parties n'ayant pas jugé cette proposition opportune, la MOP a décidé qu'au lieu de se concentrer sur une partie de l'Afrique, la mise en œuvre de l'AEWA devrait être stimulée sur tout le continent africain, adoptant à cet effet l'Initiative africaine³. Des fonds du budget de l'AEWA ont été alloués de façon à ce que le Programme du Fonds de petites subventions puisse être mis en œuvre en Afrique et le Gouvernement français a pour sa part fourni les fonds nécessaires au financement d'un Coordinateur de l'Initiative africaine pour au moins 2 ans. Mme Evelyn Moloko a été engagée et jusqu'à présent, ses efforts ont été extrêmement fructueux. Mme Moloko a commencé par dresser la carte des activités en cours de réalisation en Afrique et examiner les lacunes que l'AEWA pouvait combler. Elle a également contacté tous les États africains de l'aire de répartition au sujet de leur adhésion à l'AEWA et des progrès ont été réalisés. Sur la base de ces activités, un Plan d'action pour l'Afrique a été rédigé au début de l'année dernière et il sera présenté pour adoption à la MOP5 en 2012. Le Secrétariat espère pouvoir créer un poste permanent pour l'Initiative africaine lors de la MOP5.

108. M. van Dijk fait également part de sa reconnaissance au Gouvernement français pour son aide à l'Initiative africaine, et il suggère qu'il serait peut-être plus efficace de baser le Coordinateur régional en Afrique plutôt qu'à Bonn.

109. M. Lenten explique que l'interaction avec le reste de l'équipe de l'AEWA - c'est-à-dire l'échange d'informations, le recours à l'expertise et à l'expérience des autres membres de l'équipe - pèse beaucoup plus lourd que les avantages éventuels d'un établissement en Afrique.

110. Le Président remercie également le Gouvernement français de l'aide généreuse qu'il a apporté à cette initiative et souligne que les possibilités d'assurer des fonds FEM doivent être soigneusement examinées.

Point 14 de l'ordre du jour. Développement de nouveaux Plans d'action par espèce (SSAP) et mise en œuvre des SSAP

111. M. Dereliev présente le document StC 6.11 *Développement de nouveaux Plans d'action par espèce (SSAP) et mise en œuvre des SSAP*. M. Dereliev informe la Réunion des progrès réalisés dans le développement de nouveaux SSAP, la mise à jour/révision des SSAP existants et leur mise en application.

112. Trois nouveaux SSAP sont en cours de rédaction pour les (sous) espèces/populations suivantes : l'Aigrette vineuse (*Egretta vinaceigula*), le Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus bewickii* – population de Sibérie occidentale & du N-E/ N-O de l'Europe) et l'Oie du Groenland (*Anser albifrons flavirostris*). Sur les trois SSAP nécessitant une mise à jour/révision aux termes de la Résolution 4.4, le SSAP relatif à la Bernache à cou roux (*Branta ruficollis*) est en cours de révision. La révision du SSAP pour le Vanneau sociable (*Vanellus gregarius*) a également été entamée. En outre, le groupe de travail chargé de la rédaction de l'avant-projet de SSAP pour la Bernache cravant (*Branta bernicla bernicla*) s'est réuni à Bonn pour un atelier de 2 jours, et il a décidé de présenter à la MOP un autre genre de document pour la conservation de cette espèce.

113. La Résolution 3.12 charge le Secrétariat d'établir des mécanismes pour la coordination de la mise en œuvre internationale des SSAP, conformément au paragraphe 2.2.1 du Plan d'action de l'Accord. Le Secrétariat a élaboré une proposition à cet effet, qui a été présentée à la 9^{ème} réunion du Comité technique (TC) et approuvée par ce dernier. Dans le cadre de ce mécanisme, un groupe de travail sur l'espèce sera mis en place pour chaque SSAP, qui comprendra des représentants attitrés des gouvernements des principaux États de l'aire de répartition et des représentants des organismes

³ <http://www.unep-aewa.org/activities/africaninitiative.htm>

nationaux d'experts et de conservation. De plus, le président du groupe de travail pourra inviter et admettre des organismes internationaux d'experts et de conservation, de même que des experts individuels, à titre d'observateurs. Un poste de coordinateur à temps partiel ou à plein temps sera établi dans une organisation ou institution, de préférence dans l'un des principaux États de l'aire de répartition. Les activités des groupes de travail sur les espèces, y compris les coûts inhérents à leur coordination, devront être financés en premier lieu par leurs membres, c'est-à-dire les États de l'aire de répartition, et dans certains cas, s'il y a lieu, par leurs observateurs. Le Secrétariat de l'AEWA doit chercher à sous-traiter la coordination à des organisations/institutions et officialiser ces partenariats au moyen de Protocoles de coopération. Un mécanisme de coordination sera établi en priorité pour neuf des 15 SSAP jusqu'ici approuvés par l'AEWA, de même que pour le SSAP pour la Bernache à cou roux, qui est en cours de préparation.

114. Répondant à la question d'un éventuel soutien des Pays-Bas au mécanisme de coordination du SSAP pour la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), M. van Dijk indique que plusieurs activités étaient actuellement en cours.

115. Sur le sujet de l'Érismature Maccoa (*Oxyura maccoa*), où la question de la coordination se pose toujours, M. Lenten souligne combien il est difficile de trouver des donateurs pour les oiseaux qui migrent à l'intérieur de l'Afrique, les pays européens préférant aider les espèces présentes en Europe.

116. M. Dereliev conclut que la mise en œuvre des SSAP fonctionne le mieux avec un support financier solide et un bon réseau d'experts. Le cas de l'Oie naine (*Anser erythropus*) offre le meilleur exemple de mécanisme de coordination fructueux, dû aux fonds généreux régulièrement dispensés par le Directeur norvégien de Gestion de la Nature.

Point 15 de l'ordre du jour. Rapport sur la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA (IRP) : la conservation du Vanneau sociable en Syrie

117. M. Dereliev introduit le document StC 6.12. *Procédure d'évaluation de la mise œuvre de l'AEWA : Conservation du Vanneau sociable en Syrie*. La Résolution 4.6, adoptée en septembre 2008, établit la Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (IRP) en tant que mécanisme destiné à aider les Parties contractantes souhaitant s'attaquer à des aspects spécifiques de la mise en œuvre, tels que les effets négatifs ou potentiellement négatifs d'activités humaines sur, soit les oiseaux migrateurs soit leurs sites et habitats. L'IRP a initialement été élaborée par le TC pour aider les pays à la mise en œuvre de l'Accord. C'est le StC qui se charge de l'IRP. Pour de plus amples informations sur l'IRP et le formulaire de soumission des questions préoccupant les parties prenantes, veuillez consulter le site de l'AEWA : <http://www.unep-aeawa.org/activities/irp/>

118. Le premier cas d'IRP concernait le Vanneau sociable, une espèce dont la conservation a la plus grande priorité. Cette procédure d'évaluation a été financée par le Gouvernement allemand. En 2007, une grande volée de Vanneaux sociables faisant halte en Syrie a été découverte, de même que les sérieux problèmes que posait la chasse de ces oiseaux. En 2009, de graves pressions exercées par la chasse étaient observées et malgré les efforts du Gouvernement et des autres parties prenantes, cette menace a perduré. Un autre facteur venu encore compliquer la situation, est la législation syrienne qui n'était pas en phase avec les exigences de l'AEWA. Le TC9 a décidé qu'un cas d'IRP devait être ouvert et le StC l'a approuvé. Le Gouvernement de Syrie a été contacté et il a accepté d'accueillir une mission en février 2010. Cette mission, placée sous la conduite du Secrétariat, comprenait un conseiller, un représentant de BirdLife International responsable du Moyen-Orient, un expert de l'espèce et des représentants du Ministère. Des réunions ont eu lieu au Ministère des Affaires environnementales à Damas et avec les principales institutions nationales, dans les provinces où le Vanneau sociable est présent.

119. Les conclusions et recommandations détaillées de la mission ont été documentées dans le rapport sous *Protection de l'espèce et du site, législation, données et contrôle des informations* et *Suivi de la mission*. Ce rapport a été approuvé par le Ministère syrien des Affaires environnementales. Il a été établi que la chasse constitue la principale menace pour les Vanneaux sociables faisant halte en Syrie

et que la législation en vigueur, bien qu'adéquate, n'était pas appliquée dans la pratique. Plusieurs recommandations ont été faites pour l'amélioration des données et la transmission des informations, afin d'aider les communautés locales dans leur effort de conservation de l'espèce. Pour renforcer les mesures de conservation, il est urgent d'assurer une surveillance annuelle de l'espèce. Enfin, toutes les parties concernées – au niveau local, régional, national et international - doivent unir leurs forces pour poursuivre la mission IRP de l'AEWA et assurer qu'il sera tenu compte de toutes les conclusions et recommandations.

120. Le Président reconnaît l'importance de missions bien organisées telles que celles visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord. Il remercie le Secrétariat et réitère l'appui constant du Comité permanent.

121. Répondant aux questions à ce sujet, M. Dereliev indique que la population mondiale actuelle est estimée à 5 600 couples. Une estimation solide du nombre d'oiseaux annuellement abattus fait toutefois défaut.

122. Au nom de BirdLife International, Mme Crockford félicite chaudement le Secrétariat pour une première mission IRP aussi fructueuse et elle souligne le fait que l'IRP pourrait bien devenir l'outil le plus efficace pour aider les pays à la mise en application de l'Accord.

123. M. Dereliev indique qu'il veillera à rendre l'accès au rapport le plus large possible et qu'une page Web sera créée à cet effet. Il suggère que BirdLife International diffuse également le rapport par ses propres canaux.

124. Plusieurs délégués soulèvent la question des moyens de subsistance locaux en relation avec la chasse locale et les parties de chasse d'étrangers. M. Dereliev explique que l'on ne dispose pas, pour l'instant, d'informations suffisantes pour pouvoir juger d'un quelconque impact sur les moyens de subsistance locaux, et que les données et l'information étaient donc importantes pour la conception de mesures de conservation appropriées, tout en tenant compte des besoins locaux.

125. À propos de la question des moyens de subsistance, M. Nagy a exposé la stratégie *Biorights* développée par Wetlands International pour combattre la pauvreté en allouant des microcrédits aux membres des communautés locales qui, au lieu de payer des intérêts, effectuent des services environnementaux. M. Nagy sera heureux, si on le souhaite, d'offrir ses conseils à ce propos.

126. M. Dereliev poursuit en expliquant que comme le Secrétariat dispose de ressources très limitées en termes de capacité humaine, ce sont les autres parties concernées qui, avec le Gouvernement de Syrie, devront prendre l'initiative. Il profite de l'opportunité pour remercier le Ministère syrien des Affaires environnementales d'avoir accueilli l'équipe de la mission, et plus particulièrement M. Akram Darwich, qui a participé à sa préparation et a joué un rôle important tout au long de cette dernière tout comme pendant la consultation du rapport. L'impulsion donnée par cette mission, combinée à la volonté des parties concernées, constitue une base de travail prometteuse.

127. M. Martin-Novella félicite également le Secrétariat pour son travail et se réfère à la possibilité d'un plus ample soutien aux pays dans la mise en œuvre de l'Accord offert par le programme du FEM destiné à aider les pays à élaborer des législations appropriées.

128. En réponse à une autre question sur l'impact potentiel d'une interdiction totale de la chasse sur les pratiques culturelles, M. Dereliev explique que les membres de la mission ont eu l'impression que les communautés locales ne dépendaient pas de la chasse pour leur nourriture et que l'élevage du bétail était bien développé. D'autre part, des interdictions temporaires (40 jours au printemps et 30 jours en automne) pourraient être appliquées par la Commission Al Badia, par exemple, qui dispose des moyens nécessaires.

129. Le Président confirme que le StC assurera un suivi en envoyant une lettre au Gouvernement syrien, lui demandant qu'un rapport soit établi après chaque saison sur le terrain pour permettre au StC de surveiller la situation. Le StC examinera la nécessité d'une résolution lors de sa prochaine réunion.

Point 16 de l'ordre du jour. Rapport sur les préparatifs de la 5^{ème} Réunion des Parties

130. Mme Courouble introduit ce point de l'ordre du jour en indiquant que les dates de la MOP5 ont été approuvées et qu'elle se tiendra du 14 au 18 mai 2012. Il est prévu de faire précéder la MOP par un atelier pour les pays africains francophones. La COP de Ramsar aura lieu tout de suite après cette Réunion en Roumanie, de façon à ce que les délégués puissent faire des économies sur le coût des déplacements. Le lieu choisi cette fois-ci est La Rochelle (France), sur la côte atlantique, une ville entourée de 10 espaces protégés et offrant donc diverses possibilités d'excursions intéressantes. La MOP se tiendra dans un centre de conférences bien équipé et offrant toutes les facilités. Hôtels, gare et centre-ville sont à deux pas. La manifestation reçoit le soutien du Maire de La Rochelle, qui a proposé de fournir des guides pour les réserves naturelles, ainsi que des voitures électriques et des bicyclettes pour les délégués. Le Maire a également offert d'organiser une réception à l'hôtel de ville. Mme Courouble profite de l'opportunité pour appeler à faire des propositions d'événements à organiser en marge de la MOP. Le thème de la MOP n'a pas encore été arrêté. Le rapport de la première réunion du Comité directeur de la MOP5 est disponible en tant que document d'information StC 6.4⁴.

131. Le Président remercie Mme Courouble pour sa présentation et pour les excellents préparatifs réalisés jusque-là.

132. Concernant les économies réalisées sur les frais de voyage, M. van Dijk suggère de partager les gains entre les Secrétariats de l'AEWA et de Ramsar. Il demande ensuite quelles sont les dates limites de préparation des résolutions, la procédure étant plus longue au sein de l'UE que pour les pays individuels.

133. M. Lenten explique qu'il n'y a pas de date limite en tant que telle, sauf pour la résolution relative aux finances qui doit être prête 90 jours avant la MOP. L'objectif est que tous les avant-projets de résolutions soient prêts d'ici novembre 2011 afin de pouvoir être approuvés par le Comité permanent.

134. M. Paixão ajoute que même six mois pouvaient ne pas suffire, du fait notamment des deux présidences. Il propose que les avant-projets soient prêts, si possible, en septembre 2011 pour avoir suffisamment de temps. Les résolutions ayant des implications légales, notamment, requièrent un processus plus long.

135. Le Président propose que les résolutions soient prêtes au moins 6 mois avant la MOP5, mais encore plus tôt si possible.

Point 17 de l'ordre du jour. Questions financières et administratives

136. Bert Lenten introduit le document StC 6.13 *Questions financières et administratives*, expliquant qu'il donne un bilan financier pour 2009 et jusqu'au 15 mai 2010. En 2009, les dépenses n'ont pas été aussi élevées que prévu, M. Lenten ayant repris le poste de Secrétaire suppléant de la CMS et ayant partagé son temps entre cette fonction et celle de Secrétaire exécutif de l'AEWA. En résultat, 60 000 dollars US ont été transférés du budget de la CMS à celui de l'AEWA. L'argent alloué au développement d'un Plan d'action pour l'Afrique et pour le Fonds de petites subventions en Afrique n'a pas non plus été dépensé en 2009, ces activités ayant été reportées ; ceci vaut également pour l'atelier qui devait initialement avoir lieu en 2009 à Moscou.

137. M. Lenten propose de réattribuer les fonds restants au budget du personnel, afin de remplacer deux membres de l'équipe actuellement en congé de maternité pour 6 mois.

138. La Réunion approuve la proposition de M. Lenten.

⁴ http://www.unep-aewa.org/meetings/en/stc_meetings/stc6docs/info_docs/stc_inf6_4_mop5_preparatory_meeting.doc

139. M. Lenten aborde ensuite le sujet des contributions annuelles reçues des Parties contractantes en 2009. Le déficit résultant des contributions impayées pour 2009 et les années précédentes a été comblé par le surplus découlant du fait que plusieurs pays, parmi lesquels le Ghana et l'Ouganda, ont payé pour quatre années d'avance. Le Secrétariat continue à envoyer régulièrement des rappels aux pays ayant des arriérés.

140. Le bilan financier de 2010 est suffisamment positif pour qu'aucun problème majeur ne soit envisagé.

141. Concernant les 13 % déduits des contributions volontaires par le PNUE, M. Martin-Novella explique que les coûts et services couverts par ce montant incluent des coûts administratifs et de personnel supplémentaire, de recrutement, d'audit, de gestion du régime de retraites, ainsi que ceux de l'évaluation du personnel annuellement menée à Nairobi. Il souligne que le PNUE s'efforce de préserver la plus grande transparence et invite toute personne souhaitant de plus amples explications à le contacter, indiquant qu'il sera heureux de fournir les informations demandées.

142. Concernant les contributions, M. Lenten remercie tous les pays qui ont soutenu les activités effectuées sous l'Accord, et tout particulièrement la France pour son généreux versement à l'Initiative africaine.

143. Au sujet du personnel, M. Lenten indique qu'en 2009, la position de l'Administrateur technique de l'AEWA avait été revalorisée de P2 à P3, et celle de l'Administrateur de programme de L2 à P2. Le poste de coordinateur de l'Oie naine, généreusement financé par la Norvège, a été confié à Mme Nina Mikander.

144. Le Président remercie M. Lenten pour son rapport clair et détaillé, et le félicite pour l'efficacité des activités du Secrétariat, ainsi que pour son équipe extrêmement motivée et efficiente.

145. Répondant à une question de M. Adu-Nsiah sur l'audit, M. Lenten explique que les audits sont réalisés sur base annuelle et parfois même ad hoc par des vérificateurs du PNUE.

Point 18 de l'ordre du jour. Développements présentant un intérêt pour l'AEWA

146. À son titre de Président du groupe de travail intersessionnel sur la forme future de la CMS, M. Biber indique que la phase d'évaluation a été conclue dans un rapport établi par un consultant. L'évaluation est basée sur les réponses à un questionnaire. Le rapport, qui inclut l'élaboration de plusieurs options pour le futur de la famille de la CMS, sera transmis aux membres du groupe de travail. Celui-ci se réunira à Bonn en juillet 2010 pour une session de brainstorming, en vue d'élaborer trois options à présenter à la prochaine COP, en novembre 2011. Le résultat des discussions du groupe de travail sur les voies de migration, qui est placé sous l'égide du Conseil scientifique de la CMS, sera également considéré dans ce contexte. Toutes les Parties à la CMS et les Accords seront informés du résultat. M. Biber termine en indiquant que les Parties pouvaient toujours répondre aux questionnaires si elles ne l'avaient pas encore fait, et que leurs commentaires seraient examinés lors de la Réunion du Comité permanent de la CMS, en novembre 2010.

Point 19 de l'ordre du jour. Questions institutionnelles

147. M. Lenten mentionne la signature d'un Protocole de coopération entre l'AEWA, Ramsar, BirdLife International et Wetlands International, qui fait suite à la coopération fructueuse établie pendant le projet WOW.

148. Un partenariat avec la CAFF (*Conservation de la Flore et de la Faune Arctiques*) sous la forme d'un Protocole de coopération est toujours en cours de discussion. M. Lenten souligne l'importance des régions arctiques en tant qu'aires de reproduction pour les espèces de l'AEWA.

149. M. Lenten s'est rendu en Corée au Secrétariat du Partenariat de la Voie de migration d'Asie de l'Est-Australasie (Partenariat EAAF), où des liens étroits ont déjà été tissés avec l'AEWA, notamment en ce qui concerne le développement de Plans d'action par espèce.

148. Ceci dit, M. Lenten souligne qu'il faut éviter trop de partenariats et n'établir que ceux qui présentent une réelle valeur ajoutée pour l'AEWA.

150. Répondant à une question sur le statut du Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale (CAF), M. Lenten déclare qu'aucun signal clair n'a encore été donné quant au type d'instrument légal à employer pour la mise en œuvre du Plan d'action, et que davantage d'efforts peuvent être déployés à ces fins, maintenant que le projet WOW a pris fin.

152. M. Paixão demande une mise à jour des progrès réalisés au niveau du Protocole d'accord sur les rapaces.

153. M. Lenten indique que le Secrétariat du Protocole d'accord avait été aimablement accueilli par les Émirats arabes unis, à Abou Dhabi et que l'ancien Secrétaire exécutif suppléant de la CMS, M. Lahcen El Kabiri, est à présent à la tête du nouveau Secrétariat. La mise en œuvre devrait progresser après le recrutement d'un nouveau coordinateur.

Point 20 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

154. M. Lenten propose d'organiser la 7^{ème} session du Comité permanent de l'AEWA en novembre 2011 en Norvège, après la COP de la CMS, afin de faire des économies.

155. Au nom de la Norvège, le Président accepte d'examiner les possibilités d'accueillir la réunion du StC dans un des bâtiments gouvernementaux, et il confirme qu'il en parlera avec le Secrétariat.

Point 21 de l'ordre du jour. Questions diverses

156. M. Mafabi fait part de l'établissement du nouveau Centre Ramsar pour l'Afrique de l'Est (RAMCEA) en Ouganda, qui offrira aux cinq pays partenaires la possibilité de travailler ensemble aux activités de l'AEWA.

157. Il déclare ensuite que l'Ouganda en est au dernier stade de développement d'une législation sur l'utilisation judicieuse des zones humides ; il espère pouvoir parler des progrès réalisés lors de la prochaine réunion du StC.

158. Cette nouvelle est particulièrement bien accueillie par le Président.

159. M. Nagy distribue une note de recommandation⁵ reflétant les suggestions faites lors de la dernière réunion des donateurs au Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) à La Haye. Il suggère que le StC de l'AEWA et le Panel d'évaluation scientifique et technique de Ramsar (STRP) interpellent leurs Parties pour les inciter à développer un partenariat international en vue des estimations des populations d'oiseaux d'eau, comme stipulé dans la résolution 3.6., et ce pour un projet initial de trois ans.

160. Le Président prend acte de la note de recommandation, anticipant le rapport final de la réunion de l'IWC qui se tiendra au cours des semaines suivantes. Il demande ensuite au Secrétariat de contacter les Parties contractantes à ce sujet, et pour demander leur soutien.

⁵ Voir Annexe 2

161. M. Paixão fait remarquer qu'au paragraphe 1 de la note de recommandation, *Communauté européenne* devrait être remplacée par *Union européenne*.

162. En réponse à une question de M. van Dijk, M. Lenten confirme que l'Énoncé d'action de La Haye sera distribué à toutes les parties concernées, assorti de la demande expresse d'entreprendre les actions recommandées. Le document sera placé sur le site Web de l'AEWA. Il poursuit en demandant à toutes les personnes présentes de le diffuser au sein de leurs réseaux.

163. Le Président rappelle qu'il doit être envoyé par le Secrétariat au nom du StC.

164. Mme Crockford note qu'à la fin du Symposium du 15^{ème} anniversaire, il a été suggéré de transmettre la déclaration à l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2010, lorsqu'un événement de haut niveau se tiendra pour marquer l'Année internationale de la Biodiversité.

165. M. Martin-Novella explique que la procédure correcte de soumission des contributions à l'Assemblée générale consiste à passer par le Directeur exécutif du PNUE.

166. Le Président souligne ensuite l'importance d'une adaptation des messages de l'Énoncé d'action de La Haye pour qu'ils soient courts et gérables pour les médias, et qu'ils puissent être communiqués sous une forme aisément compréhensible. Ainsi, le message exprimant que les zones humides sont là pour être protégées et non pas exploitées sera plus fermement implanté dans l'esprit des gens.

167. M. Keil souligne le potentiel des thèmes soulevés dans l'Énoncé d'action de La Haye, et l'importance de leur communication rapide et ciblée. Il indique que le matériel réuni sous forme d'interviews, présentations, etc. doit être partagé et il poursuit en appelant toutes les parties prenantes à traduire les messages du document dans d'autres langues, et à aider le Secrétariat dans son travail en les diffusant.

168. Le Président confirme ce sentiment, soulignant l'importance à suivre le résultat du Symposium du 15^{ème} anniversaire au niveau national et en faisant la promotion de l'AEWA à chaque occasion.

169. Répondant à la question soulevée par Mme Crockford, M. Keil reconnaît que l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2010, pourrait en effet constituer une bonne opportunité pour faire passer un message fort sur la signification des oiseaux d'eau et leur rôle dans la biodiversité au sens large.

Point 22 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

170. Le Président, M. Øystein Størkersen, clôture la réunion et remercie les délégués de leur participation active à des discussions productives. Toutes les personnes concernées se sont dévouées à leur tâche, ont apporté des idées importantes et commenté un vaste éventail d'activités. Il souligne ensuite l'importance des activités telles que la première IRP très fructueuse en Syrie et le Symposium du 15^{ème} anniversaire, qui n'aident pas seulement à sensibiliser au besoin urgent de mesures pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, mais permettent également de profiler l'Accord et son Secrétariat de façon favorable.

171. Il remercie ensuite les membres du Secrétariat pour leur engagement et le travail aussi excellent qu'impressionnant réalisé à l'occasion de l'organisation d'un Symposium du 15^{ème} anniversaire particulièrement réussi, qui a eu lieu juste avant avec la réunion du Comité permanent. Pour terminer, il remercie les donateurs de leurs contributions volontaires qui ont permis au Secrétariat d'initier les nombreuses activités commentées lors de cette réunion.

Annexe 1 Liste des Points d'action

Point d'action	Responsable	Date limite
<u>Définition du rôle des membres du StC :</u> Développer des lignes directrices pour la prochaine réunion du StC, en accord avec celles développées par la CMS.	Secrétariat	Nov. 2011
<u>Communication de contacts aux représentants régionaux :</u> Fournir aux représentants régionaux des contacts dans les pays de leur région respective.	Secrétariat	dès que possible
<u>Exhorter les Parties à soutenir l'IWC :</u> Rédiger une lettre aux Parties en coopération avec Wetlands International, en soulignant la signification et l'importance fondamentale de l'IWC pour la mise en œuvre de l'Accord.	Secrétariat	dès que possible (fait)
<u>Aider les États de l'aire de répartition dans la procédure d'accession :</u> Compiler une liste de pays membres potentiels et la mettre à la disposition de toutes les parties prenantes pour leur permettre d'apporter leur soutien et d'entrer en liaison avec les pays considérant la procédure d'accession.	Secrétariat	dès que possible
<u>Réunir des fonds pour les ateliers de formation :</u> Suivre cette question.	Secrétariat	dès que possible
<u>Programme de formation pour les États de l'aire de répartition de l'AEWA en Asie centrale :</u> Contacteur M. Faser, Centre Ramsar d'Iran.	Secrétariat	dès que possible
<u>Aider les pays éligibles au FEM :</u> Apporter une assistance aux pays membres éligibles au FEM à développer des propositions au FEM et les présenter dans le sillage des appels à contributions.	Secrétariat	en cours
<u>Établissement de contact avec les représentants du PNUE offrant leur support aux AEM :</u> Établir le contact avec les représentants officiels afin de se servir de leur potentiel de « multiplicateurs » concernant les campagnes de sensibilisation telles que la JMOM .	Secrétariat	dès que possible
<u>Surveillance de l'IRP en Syrie :</u> Réaliser un suivi sous forme de lettre au gouvernement syrien, lui demandant la réalisation d'un rapport annuel après chaque saison sur le terrain, pour permettre au StC de surveiller la situation.	Secrétariat	dès que possible (fait)
<u>Production d'un guide de terrain pour l'Asie centrale :</u> Contacteur RSPB concernant cette IIT	Nicola Corckford	
<u>Diffusion du rapport IRP par le biais des canaux de BirdLife International</u>	Nicola Corckford	

Note de recommandation sur les résultats de la réunion des donateurs IWC à La Haye, rédigée par M. Szabolcs Nagy

Rappelant la Résolution 3.6 sur le Développement d'un partenariat international pour aider à l'estimation des populations d'oiseaux d'eau, qui demandait le soutien de la Convention de Ramsar, de la Convention sur les espèces migratrices, de la Convention sur la diversité biologique, des organisations d'intégration économique régionale, des gouvernements nationaux, de la Communauté européenne, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, et des organisations donatrices, pour prendre des dispositions en vue du soutien financier du Recensement international des oiseaux d'eau et des Estimations des populations d'oiseaux d'eau et ses résultats dérivés, en tant que moyens d'information au fins de diverses politiques nationales et internationales et divers indicateurs nationaux et internationaux,

Rappelant en outre la Résolution 4.2 destinée à Répondre au besoin de progression des connaissances relatives à l'état de certaines populations d'oiseaux d'eau et aux facteurs conduisant à leur déclin, qui encourage les Parties contractantes et les autres États de l'aire de répartition à développer une surveillance globale des oiseaux d'eau sur les sites clés qu'ils utilisent à d'autres stades de leur cycle annuel (périodes migratoires de halte et de mue), et à soumettre ces données à l'IWC,

Notant les résultats de l'étude externe relative aux besoins d'information, aux produits prioritaires et aux coûts, réalisée en 2010, et l'atelier des parties prenantes qui s'est tenu le 15 juin, qui ont tous deux confirmé l'importance de l'information internationale générée par le Recensement des oiseaux d'eau, tant pour les accords environnementaux multilatéraux que pour les gouvernements,

Notant également que l'IWC est l'une des sources d'information fondamentales qui contribuent à l'Application Réseau de sites critiques nouvellement lancée et développée dans le cadre du projet Wings over Wetlands, et que la réalisation en temps voulu du programme est essentielle pour assurer que l'Outil CSN fournit les données les plus récentes à un vaste éventail d'utilisateurs,

Inquiet de constater que l'étude externe a confirmé l'insuffisance du régime de financement actuel pour assurer une coordination et une mise en œuvre adéquates du programme, réduisant de ce fait grandement la capacité du programme à donner des informations sur la conservation et la gestion durable des oiseaux d'eau migrateurs,

Notant le Point 4 de l'Énoncé d'action de La Haye qui appelle à établir le partenariat susmentionné d'ici la fin 2010,

Le Comité permanent

1. *Demande* au Secrétariat de l'Accord d'œuvrer avec Wetlands International et en coordination avec les parties concernées à l'établissement, à titre prioritaire, de ce type de partenariat, pour assurer le financement d'un projet initial de trois ans, permettant ainsi la remise en temps voulu des rapports sur l'état et les tendances des populations d'oiseaux d'eau, sur la conservation des réseaux de sites et les lacunes présentées par les études, aux fins des futures MOP,

2. *Exhorte* les Parties contractantes et les autres États de l'aire de répartition, la Convention de Ramsar, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention sur la diversité biologique, les organisations d'intégration économique régionale, les gouvernements nationaux et la Communauté européenne, à fournir les ressources nécessaires à un projet de trois ans, à partir du début 2011.

SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

16 – 17 juin 2010, La Haye, Pays-Bas

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES

REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

EUROPE ET ASIE CENTRALE

M. Øystein Størkersen
Conseiller principal
Direction de la Gestion de la Nature
Tungasletta 2
7485 Trondheim
Norvège

Tél. : +47 7358 0500
Fax : +47 7358 0501
E-mail : oystein.storkersen@dirnat.no

AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE

M. Paul Mafabi
Commissaire pour les zones humides
Ministère des Ressources Naturelles
P.O. Box 9629
Kampala
Ouganda

Tél. : +256 41 348772
Fax : +256 41 241246
E-mail : pamfabi@yahoo.co.uk

AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE

Nana Kofi Adu-Nsiah
Directeur Exécutif de la Commission forestière
Division de la Faune Sauvage
P.O. Box M239
Ministries Post Office
Accra
Ghana

Tél. : +233 24 410 7143
Fax : +233 21 401 249
E-mail : adunsiah@yahoo.com

DÉPOSITAIRE / PAYS-BAS

M. Martin Lok
Coordinateur des politiques
Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la
Qualité alimentaire
P.O. Box 20401
2500 EK La Haye
Pays-Bas

Tél. : +31 70 3785215
Fax : +31 70 3786146
E-mail : m.c.lok@minlnv.nl

REPRÉSENTANT DU PAYS D'ACCUEIL DE LA MOP5 / FRANCE

Mme. Marianne Courouble
Ministère de l'Écologie (MEEDDM)
Arche Sud 92055
La Défense CEDEX
France

Tél. : +33 140 8131 90
Fax : +33 142 1919 79
E-mail : marianne.courouble@developpement-durable.gouv.fr

PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE

M. Gerard van Dijk
Chargé de mission expert
Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité
alimentaire
Direction de la Nature, du Paysage et des Affaires rurales
Service de la coordination des politiques
P.O. Box 20401
2500 EK LA HAYE
Pays-Bas

Tél. : +31 70 378 5009
E-mail : g.van.dijk@minlnv.nl

Mme Jelena Kralj
Assistante scientifique
Institut d'Ornithologie
Académie croate des Sciences et des Arts
Gunduliceva 24
10000 Zagreb
Croatie

Tél : +385 1 4825 401
Fax : +385 1 4825 392
E-mail : zzo@hazu.hr

AUTRES DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

UNION EUROPÉENNE

Mr. Paulo Paixão
Commission européenne
Direction-Générale de l'Environnement
Unité ENV.B2, Nature et Biodiversité
Avenue de Beaulieu 5
1160 Bruxelles
Belgique

Tél. : +32 2 296 6940
Fax : +32 2 299 0895
E-mail : paulo.domingos-paixao@ec.europa.eu

BELGIQUE

Mme Sarah Roggeman
Conseillère Politique des espèces
Agence pour la Nature et la Forêt
Koning Albert II – LAAN 20 Bus 8
1000 Bruxelles
Belgique

Tél. : +32 2553 8280
Fax : +32 2553 8105
E-mail : sarah.roggeman@lne.vlaanderen.be

DANEMARK

M. Jon Erling Krabbe
Ministère de l'Environnement
Agence danoise de la Forêt et de la Nature
Haraldsgade 53
DK 2100 Copenhague
Danemark

Tél. : +45 725 42 507
Fax : +45 392 79 899
E-mail : ekr@sns.dk

ESTONIE

M. Üllar Rammul
Ministère de l'Environnement
Narva mnt 7a
15172 Tallinn
Estonie

Tél. : +37 262 62 881
E-mail : yllar.rammul@envir.ee

ALLEMAGNE

Mme Andrea Maria Pauly
Ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation
de la Nature et de la Sécurité nucléaire
Robert Schumann Platz 3
53175 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 99305 4465
Fax : +49 228 99 305 2684
E-mail : andrea.pauly@bmu.bund.de

SUISSE

M. Olivier Biber
Chef Biodiversité internationale
Office fédéral de l'Environnement (OFEFP)
3003 Berne
Suisse

Tél. : + 41 31 32306 63
Fax : + 41 31 323 89 74
E-mail : olivier.biber@bafu.admin.ch

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CHASSE ET DE CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE DE L'UE (FACE)

M. Cy Griffin
Gestionnaire des données biologiques
FACE
82, Rue F. Pelletier 82
1030 Brussels
Belgique

Tel.: +32 273 269 00
Fax: +32 2 732 70 72
E-mail: biodata@face.eu

WETLANDS INTERNATIONAL

M. Szabolcs Nagy
Gestionnaire de Programme
Wetlands International
P.O. Box 471
6700 AL Wageningen
Pays-Bas

Tel.: +31 317 486 040
Fax: +31 317 478 850
E-mail: szabolcs.nagy@wetlands.or

BIRLIFE INTERNATIONAL

Mme Nicola Crockford
Chargé de mission Espèces internationales
BirdLife International
Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)
The Lodge, Sandy
Bedfordshire
SG19 2DL
Royaume-Uni

Tel.: +44 1767 693072
Fax: +44 1767 683 211
E-mail: nicola.crockford@rspb.org.uk

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE/FEM)

M. Edoardo Zandri
Gestion des Tâches Biodiversité et Ressources naturelles
Division de la Coordination du Fonds pour
l'environnement mondial du PNUE (FEM)
PO Box 47074
00100 Nairobi
Kenya

Tél. : +254 20 762 4380
Fax : +254 20 7624041/2
E-mail : edoardo.zandri@unep.org

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

M. Carlos Martin-Novella
Conseiller senior auprès des AEM
Programme des Nations Unies pour l'environnement
(PNUE)
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya

Tél. : + 254 20 7626725
Fax : + 254 20 762 4260
E-mail : carlos.martin-novella@unep.org

**BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES
SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS)**

M. Camillo Ponziani
Directeur technique du
Projet Wings Over Wetlands
c/o Secrétariat de l'AEWA
Campus de l'ONU
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tél. : +49 228 815 2471
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : camillop@unops.org

SECRETARIAT DU PNUE-AEWA

M. Bert Lenten
Secrétaire exécutif
Secrétariat du PNUE-AEWA
Campus de l'ONU
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 815 2414
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : blenten@unep.de

Mme Marie-Therese Kämper
Assistante administrative
Secrétariat du PNUE-AEWA
Campus de l'ONU
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tél. : +49 228 815 2413
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : mkaemper@unep.de

Mme Jolanta Kremer
Assistante
Secrétariat du PNUE-AEWA
Campus de l'ONU
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tél. : +49 228 815 2455
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : jkremer@unep.de

M. Sergey Dereliev
Administrateur technique
Secrétariat du PNUE-AEWA
Campus de l'ONU
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tél. : +49 228 815 2415
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : sdereliev@unep.de

M. Florian Keil
Administrateur chargé de l'information
Secrétariat du PNUE-AEWA
Campus de l'ONU
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tél. : +49 228 815 2451
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : fkeil@unep.de